**De notre vie sociale**

La société constitue le premier fondement sur lequel repose l'édifice de l'Etat. Quand elle est forte et solide, celui-ci restera à jamais stable, inébranlable devant les tempêtes et hors d'atteinte par les troubles. Les individus sont les pierres de ce fondement; s'ils restent intacts la société restera à jamais forte et solide.

L'intérêt doit être porté en premier lieu à l'individu puisqu'il constitue une pierre dans l'édifice de la société. Ensuite, à la société sous forme de l'ensemble de ses individus. C'est ainsi que l'on peut assurer au peuple en Etat actif plein de vie.

Dans la société, les gens ont des systèmes de conduite et des modes de vie qui diffèrent en fonction des individus et de leur prédisposition psychologique, morale et culturelle. Ils s'enlisent dans le bas, s'élèvent au sommet ou marchent au milieu ni en bas ni au sommet non plus.

Les mœurs sont le critère. Si ceux qui se chargent de redresser la société veulent transporter le système d'en bas et celui du milieu au sommet, ils doivent passer tout d'abord par les mœurs. Elles sont le fil qui aboutit à la fin.

Mais auparavant, la société a besoin d'une conscience collective qui ne flatte pas, ne favorise pas, ne lâche pas et ne recule pas. Une conscience qui poursuit ceux qui s'insurgent contre la société et les contraint à revenir à la raison. Or l'Islam a sa philosophie en matière de redressement de la société. Il suit, à cet effet, une voie à double sens; un sens positif et un autre négatif. Il établit le premier sur la règle de commander le convenable et d'interdire le blâmable, dans un cadre individuel, mais aussi collectif et d'intervenir pour réconcilier les antagonistes: "O mon petit, établit l'Office, et commande le convenable, et empêche le blâmable" (Luqman, 17).

"Vous êtes la meilleure communauté qu'on ait fait surgir pour les hommes: vous ordonnez le convenable, et vous interdisez le blâmable" (La Famille d'Emran, 110).

"Et si deux groupes de croyants se combattent, alors, faites la paix entre eux. Puis, si l'un d'eux se rebelle contre l'autre, alors, combattez celui qui se rebelle, jusqu'à ce qu'il s'incline devant l'ordre d'Allah"(Les Départements privés, 9).

Quant au sens négatif, l'Islam sur la règle de boycottage. Nous en avons un exemple évident dans le Coran: c'est celui des trois hommes qui ont manqué au combat dans la bataille de Tabouk, lorsque les Musulmans se sont pliés à l'ordre du Prophète, que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur Lui, de les boycotter complètement jusqu'à ce qu'Allah leur ait pardonné.

Si la société applique ces deux règles sur lesquelles reposent la réforme positive et la réforme négative, elle pourra vivre en sécurité, en prospérité et en paix.

Systèmes de conduite des gens

Selon leurs penchants et tendances les gens peuvent se diviser en trois catégories:

1. Cette catégorie ne fait pas le bien, et aime qu'on la loue et fait le mal et l'impute à un innocent. Si elle a un devoir elle s'ennuie, mais si elle a un droit elle le réclame avec insistance et n'accepte aucune excuse. Ce sont des gens qui ne se préoccupent que d'eux-mêmes, aveugles et sourds quant aux droits d'autrui. Si on leur fait du mal, leur châtiment vient outre mesure. Ils répondent au secret par la publicité et au conseil par la diffamation. Si cette catégorie ne constitue pas la plupart des gens, la plupart des gens ont quelques traits de ce penchant. Il ne s'agit pas seulement de l'égoïsme, mais aussi d'un penchant à l'injustice et à l'avidité. C'est la propriété de gens qu'Allah qualifie des plus attachés à vivre, même n'importe quelle vie, qu'elle soit avilissante ou barbare, loin de tout sentiment humain.

Cette catégorie a pour slogan dans la vie: sois comme le joueur aux échecs; prends et ne donne pas, et si c'est impossible prends plus que tu donnes.

1. Les gens de cette catégorie sont peu nombreux. Ils se hâtent de s'acquitter de ce qu'ils doivent, mais tiennent également à leur droit sans négligence. Ils ne prennent pas l'initiative de faire injustice ou d'attaquer, mais s'ils sont victimes d'injustice ils se font justice et privent celui qui les a privés. Une fois qu'ils ont leur droit, ils ne dépassent pas la mesure, ne serait-ce qu'un iota. S'ils se vengent pour leurs choses sacrées, ils n'exagèrent pas dans la punition.

Leur slogan dans la vie est: prends autant que tu donnes.

"Et point ne lèserez ni ne serez lésés" (La Vache, 279).

"A chaque interdit un talion" (La Vache, 194).

Les gens de la troisième catégorie sont très peu. Ils passent de la justice à la grâce, ne commettent d'injustice à l'égard de personne et de personne et pardonnent à celui qui leur a fait du tort, ne lèsent personne dans son droit voire ils lui concèdent certains des leurs et si une personne insolvable leur est redevable d'une certaine somme ils ne se contentent pas de l'attendre jusqu'en temps d'aisance, mais lui remettent généreusement la dette et lui offre encore un don considérable.

Ils ont pour slogan dans la vie: donne et ne prends pas sinon, du moins donne plus que tu ne prends.

Voilà les trois catégories des gens et voilà leurs penchants et leurs principes qui les régissent dans la vie.

Trois penchants si nous pouvions les symboliser en calcul, nous mettrions le signe (…) devant le premier, le signe (=) devant le deuxième et le signe (+) devant le troisième.

Quelle est la valeur de ces systèmes et ces principes au regard de l'Islam?

Faisons table rase du plan perdant et du commerce stagnant, à savoir: le plan du signe (…) et de la dépréciation. Car, il n'est seulement pas exécrable dans l'Islam, mais aussi blâmable dans toutes les langues, par tous les sages et dans toutes les législations célestes: la Thora, l'Evangile et le Coran.

Voyons maintenant les deux autres principes: celui de la justice ferme, et celui du pardon et de la bienfaisance.

Avant de passer en revue le point de vue du Coran quant à ces deux principes, nous voudrions avoir une idée générale sur leur place dans les livres célestes précédents.

Deux parmi les législations célestes se sont partagé ces deux principes. On prétend que la Thora est la législation de la justice sans répit et de la loi du talion impitoyable. Alors que l'Evangile, d'après eux, est la législation de la bienfaisance qui ne connait ni dispute ni comptes à rendre, et le pardon sans punition ni querelle.

Ils ont établi, ainsi, des barrières de fer entre les mœurs dans les deux législations de sorte qu'elles ne se rencontrent pas? Est-il vrai donc cet écart?

Lisons le Livre qu'Allah a fait descendre en confirmation des Livres qui l'ont précédé, et gardien des vérités qu'ils contiennent en les préservant de tout changement ou remplacement.

Lisons le Coran pour savoir à quel point ces propos ces sont justes ou loin de l'être. Qu'est-ce que nous trouvons?

Il nous prévient que la législation de Moise renfermait un certain fardeau et de la peine, qu'elle était plus ou moins sévère et dure avec ses adeptes. Elle leur a prescrit la loi talion au sens le plus strict de l'égalité entre le crime et son châtiment. Cependant, nous trouvons un texte évident de la Thora qui inspire à la victime de renoncer à son droit et d'accorder son pardon au coupable. Cela lorsqu'Allah a prescrit aux enfants d'Israël dans la Thora que "vie pour vie et que le talion aussi pour les blessures"? Mais, Il leur a dit ensuite "Après, quiconque en fait charité, cela lui vaut expiation" (La Table Servie, 45).

Il nous parle également de la législation de Jésus, qu'Allah a mis pitié et clémence dans les cœurs de ses adeptes, et cependant elle appelle au Djihad (au combat) et à la coalition pour soutenir la vérité et la justice, comme Jésus l'a dit aux apôtres "Qui sont mes secoureurs en Allah".

Lorsque le Coran a enregistré l'allégeance de la foi: "Oui, aux croyants le Paradis! Ainsi Allah a-t-il acheté leurs personnes et leurs biens: ils combattent dans le sentir d'Allah, puis ils tuent, aussi bien qu'ils sont eux-mêmes tués" (Le Repentir, 111).

Il dit ensuite: "Promesse vraie qui, dans la Thora et l'Evangile et le Coran Lui incombe" (Le Repentir, 111).

Donc, il n'y avait pas entre les deux législations cette séparation totale qui nous a été décrite dans la charte de vie. Toutefois, nous ne pouvons pas nier que la sévérité et la dureté étaient les caractères dominants de la législation de Moise, alors que la pitié et le pardon étaient ceux du Christianisme.

Maintenant quelle est l'attitude de l'Islam de l'Islam vis-à-vis de ces deux principes?

Nous avons bien étudié les systèmes des gens et leurs penchants concernant leur conduite. Nous avons trouvé qu'ils se divisent en trois catégories; l'une est dominée par l'égoïsme, l'autre par l'altruisme et la troisième par la réciprocité.

Il va sans dire que le Coran blâme et déteste le caractère où égoïsme, injustice et morgue prévalent.

Il suffit à ceux qui sont excessivement égoïsme qu'ils soient détestés par toute conscience et qu'ils soient blâmés par toute langue.

Si nous dépassons le plan blâmable et nous nous tournons vers les deux autres principes; celui des comptes à rendre conformément à la loi d'égalité et de justice, et celui de générosité, de tolérance et de bienveillance, il nous semblera au premier abord que nous sommes devant deux principes sublimes et nous nous imaginerons que la différence entre eux, d'après le Coran, n'est qu'une différence de degrés de noblesse et de sublimité, que tous deux sont réunis sous l'étendard de la vertu et mérite d'être loués.

Mais cette idée est-elle correcte?

Si nous examinons ces deux principes dans le contexte du Coran nous les trouverons parmi les vertus commandées, ou louées, la différence de place qu'ils occupent respectivement dans le contexte des mœurs coraniques une différence concernant la portée l'exhortation ou de la louange?

Lorsque le Coran a divisé les valeurs morales entre ces principes, il n'en a pas fait la division en deux, mais en trois: deux extrémités et une partie médiane. Il en a pris une seule vertu et l'a mise dans l'extrémité la plus élevée, à savoir l'altruisme. De même, il en a pris un seul vice et l'a mis dans l'extrémité la plus basse, soit l'égoïsme.

Quant à la partie médiane entre les deux extrémités, elle consiste dans le principe de la réciprocité et l'égalité stricte en matière des devoirs et des droits: cette base que la sagesse grecque comptait parmi les vertus parfaites, alors que le Coran n'y voit ni vertu ni vice, ne mérite d'être louée ni blâmée. Il s'agit d'une autorisation n'entrainant ni récompense ni châtiment.

Celui qui en doute n'a qu'à lire les propos d'Allah:

"Et quant à celui qui se porte secours à lui-même après avoir été lésé, … alors, que de voie contre ceux-là; (41) il n'y a voie que contre ceux qui lèsent les gens se rebellent sans droit sur terre: à ceux-là, le châtiment douloureux. (42) Et certes, celui qui endure et pardonne… voilà bien là, en vérité, de la résolution dans les affaires!" (La Consultation, 41-43).

C'est ainsi qu'il qualifie le vice de l'injustice d'avilissant, faisant objet de blâme et causant le châtiment douloureux, en même temps qu'il loue la vertu de la patience et du pardon en faisant de la résolution et en s'engageant à réserver la récompense à son auteur? Car, il dit:

"Mais celui qui pardonne et qui s'amende, trouvera sa récompense auprès de dieu" (La Consultation, 40).

Pour ce qui est de la riposte de l'injustice, il n'en dit ni du bien ni du mal. Car elle ne donne lieu ni à la louange ni au blâme. Il n'a fait à cet égard qu'en soulager l'auteur de toute gêne et de tout blâme en disant:

"Voilà ceux contre lesquels, aucun recours n'est possible" (La Consultation, 41).

Nous trouvons cette division tripartie dans plusieurs endroits du Coran:

"Allah n'aime pas qu'on dise du mal à haut voix; seul le peut qui a été injustement provoqué" (Les Femmes, 148).

"Soit que vous fassiez du bien, ouvertement ou en cachette, soit que vous pardonniez un mal, Allah reste maitre d'absolution, capable, vraiment!" (Les Femmes, 149).

Il interdit aux gens tout d'abord de dire des grossièretés les uns aux autres, du fait que ce plan qui consiste à commencer l'offense est blâmable

Il souligne que ce plan implique la colère d'Allah sauf pour celui qui recourt à l'offense en réponse à une injustice dont il a fait l'objet. Il exclut une telle personne du nombre de celles qui encourent la colère d'Allah sans pour autant la louer ni l'inciter à se venger de l'injustice.

Il conclut en faisant état du plan salutaire et de la vertu qu'il prône, à savoir le plan du pardon de l'offense. Il souligne que celui qui pardonne l'offense revêt des caractères d'Allah. N'est-ce pas Allah pardonne toujours à tel point qu'il est nommé Celui qui pardonne, et pourtant il est capable de se venger. D'autre part, celui qui a essuyé l'offense ne se rappelle-t-il pas qu'il n'est lui-même ni innocent ni impeccable. Et puis, s'il veut qu'Allah lui pardonne, il doit, lui aussi, pardonner à son frère.

"N'aimez-vous pas qu'Allah vous pardonne, cependant qu'Allah est Celui qui pardonne, Miséricordieux?" (La Lumière, 22).

**Entre la justice et la grâce**

Nous avons examiné plusieurs aspects des instructions du Coran soit dans le domaine des transactions financières, soit dans le milieu social ou encore dans les questions d'ordre criminel, nous nous sommes rendus compte qu'il nous interdit d'exagérer nos propres droits et nous prêche d'accroitre ceux d'autrui. Quant au traitement réciproque, nous ne trouvons ni interdiction ni incitation à son effet, mais il nous laisse le choix et nous débarrasse de toute gêne ni moins ni plus.

Par ailleurs et concernant les transactions financières, le Coran interdit l'usure ou de prendre les biens des gens sans droit. De l'autre coté, il ordonne au créancier de laisser son débiteur insolvable jusqu'en temps d'aisance. Il lui conseille de faire l'aumône de son du à son débiteur.

Pour ce qui est du traitement égal à égal, le Coran n'en dit ni du bien ni du mal, mais il en établit son statut juridique toléré:

"Alors à vous vos capitaux: sans lésez ni être lésé" (La Vache, 279).

Lorsqu'il parle de la fréquentation des gens, le Coran interdit, d'une part, tout préjudice, brutalité et grossièreté, et commande d'autre part, de pardonner à celui qui a fait du tort et de s'abstenir de dire des futilités. Il loue longuement quiconque répond au tort par la bienfaisance. Quant au fait de rendre coup pour coup, il laisse ce droit à celui qu'y tient sans excès.

Abordant le crime de mensonge et de diffamation, le Coran nous interdit de rompre les liens de parenté que nous avons avec le diffamation ou de ne pas lui priver de la bonté que nous lui devons. Il nous conseille fortement de l'entourer généreusement de notre pardon en quête de celui d'Allah.

En foi de ce qui précède, la logique nous conduit à déduire une proposition universelle: que le traitement vertueux repose, au regard du Coran, sur le pardon, l'altruisme et la grâce, tandis que le vice se situe à l'autre extrémité et repose sur l'injustice, l'égoïsme et la dépréciation. Quant au plan intermédiaire qui consiste à rendre rigoureusement la pareille, il ne mérite, d'après la sagesse coranique d'être qualifié ni de vertueux ni de vicieux. C'est un acte permis ni loué ni blâme et son auteur ne sera ni récompensé ni puni.

La difficulté la plus évidente que renferme cette théorie c'est qu'elle percute au premier abord ce qui est logique et ce qui est transmis. Or, ce qui est logique c'est ce qui est établi par le bon sens, à savoir que la justice est une vertu, voire la base des vertus. Quant à ce qui est transmis, nous trouvons que le Coran lui-même loue souvent le principe de justice et d'égalité:

"Pratiquez avec constance la justice" (Les Femmes, 135).

"Faites l'équité: c'est plus proche de la piété" (La Table Servie, 8).

"Et jugez à la balance. Oui, Allah aime ceux qui jugent à la balance" (Les Départements privés, 9).

Voyons maintenant comment résoudre ce problème et comment éliminer cette contradiction.

Nous estimons que la clé de ce problème consiste à séparer entre deux cas: le cas de jugement et le cas de traitement. Car, en cas de jugement force est d'appliquer la justice sévère, et en cas de traitement il vaut mieux pardonner, tolérer et ménager.

Le juge quand il tranche entre les deux adversaires, le père quand il distribue sa bienveillance entre ses enfants, l'éducateur, le professeur, le tuteur et le curateur, ainsi que tout autre responsable ne doit ni favoriser, ni complimenter ni préférer. Comment, en fait favoriser quelqu'un par quelque chose qui appartient à autrui?

Est-ce que le juge sera-t-il poussé par un sentiment de bienveillance envers le pauvre misérable, donc, le complimentera-t-il en matière de jugement? Non.

"Et que nulle douceur ne vous prenne à leur égard" (La Lumière, 2).

Laisse-t-il l'Etat de l'Islam en proie de ses ennemis, leur donne-t-il un pouce de ses territoires, ou leur accorde-t-il le droit de commander un de ses habitants? Non… Le terre de l'Islam et les droits des Musulmanes ne sont la propriété ni d'un individu, ni d'une communauté, ni d'une nation ni d'une génération quelconque. Elle est le droit de toutes les générations jusqu'à ce qu'Allah hérite la terre et ce qu'il y a là-dessus. La tolérance à cet effet c'est disposer du droit d'autrui, tandis que le défendre et le protéger n'est pas une sorte d'avarice, mais c'est une colère légitime contre tout atteinte au caractère sacré de la religion et de la patrie.

"Et combattez dans le sentir d'Allah ceux qui vous combattent" (La Vache, 190).

"Et qu'avez-vous à ne pas combattre dans le sentier d'Allah, alors qu'il y a les faibles" (Les Femmes, 75).

C'est ainsi que nous voyons que la justice est une vertu digne d'éloges, voire une obligation prescrite lorsque vous êtes la troisième partie intermédiaire entre deux autres, et vous devez rendre à chacune d'elle son droit ni moins ni plus. Dans ce cas, chaque altruisme ou générosité ne sera qu'une sorte d'iniquité. Car, il s'agit là de juger et de trancher entre les gens.

Et si nous examinons la plupart des textes coraniques qui louent et commandent la justice, nous nous rendons compte qu'ils sont nets à ce propos:

"Et quand vous jugez entre des gens, de juger avec équité" (Les Femmes, 58).

"Juge donc en droit parmi les gens" (Sad, 26).

"Et si tu juges, alors juge entre eux à la balance" (La Table Servie, 42).

Par ailleurs, lorsque vous êtes l'une des deux parties, vous disposez de vos biens et vous mettez en valeur votre droit, il s'agit ici d'un traitement, et c'est à ce propos que le Coran lance un appel au pardon, à la tolérance, à l'altruisme et au compliment. Dans ce domaine le principe de justice et d'égalité sort du cercle des vertus et des vices. Il descend au niveau de dispense et de permis, et la vertu reste l'apanage de la grâce.

**Le chaînon manquant**

Nous comprenons la liberté individuelle d'une manière faussée et extrémiste, comme nous comprenons la responsabilité sociale d'une manière imparfaite et déformée. Chez nous, l'Etat est responsable de tout. Il doit poursuivre et punir les coupables. S'il n'est pas prévenu du crime ou n'en a pas décelé l'auteur, ou c'est un crime non punissable par la loi, nous laissons l'auteur mener tranquillement sa vie d'auparavant. Personne ne se sent responsable ni de la conduite des autres, ni de sa propre conduite vue par les autres; comme un collier dont les grains sont dispersés loin d'être enfilés et un corps démembré loin d'être dominé par une seule âme.

Savez-vous ce que c'est cette seule âme qui doit dominer la société? C'est la conscience publique jalouse et vigilante, gardienne de la valeur morale au sein de la société.

C'est ici que réside le secret de la guérison et la vérité du médicament. A part cela, tout appel et prédication ne sont qu'une sorte de sédatif ou de palliatif momentané de quelques symptômes de la maladie. C'est que les gens dont l'ouïe et le cœur s'ouvrent à cette prédication ne sont que les bons et les bienfaiteurs et ils sont peu. Pour ce qui est des gens dont les sentiments s'imprègnent de cette prédication et la volonté se meut sous son effet, ils sont le moindre peu. Alors que la plupart de ceux qui écoulent, une fois qu'ils se livrent à leurs occupations habituelles à la maison, en route, à l'école, au bureau, dans le club, dans le marché, dans l'usine ou dans la ferme, ils oublient. Parce qu'ils se trouvent dans un milieu où rien ne les oriente, ne les freine, ne leur rappelle ni les met en garde. Un milieu où il y a, par contre, toute sorte de négligence et de nonchalance: ce qui les incite à commettre des actes absurdes et criminels. C'est ainsi que la communauté ravage dans une heure ce que les commandants et les réformateurs ont pris la peine de bâtir. C'est ainsi qu'elle fraye le chemin du crime et de l'injustice devant ses enfants pour les conduite, en fin de compte, aux conséquences les plus fâcheuses et aux pénalités les plus sévères.

Nous avons, donc, un besoin pressant d'éveiller la conscience collective de la nation, non seulement à travers l'appel et les prêches, mais à travers une action sérieuse. Nous avons besoin de former une opinion publique morale, influente et respectée de tous, de sorte que chacun sente que son péché – minime ou énorme – aura la riposte immédiate et publique, dans la conduite de tout le monde à son égard. Nous voulons que chaque individu qui empiète sur les droits des autres, qui trahit la confiance, qui manque à ses devoirs ou qui sort des limites de la politesse d'une manière ou d'autre, sente avant d'être poursuivi par la justice et avant de faire l'objet de l'enquête, qu'il prêterait publiquement le flanc à la critique et au blâme, et mourrait de honte sous les regards hostiles. Il serait donc, privé de la tendresse et de l'assistance de la société, personne ne lui sourirait, ni répondrait à son salut. Il finirait par vivre isolé et proscrit jusqu'à ce qu'il revienne à la raison et corrige sa conduite.

Savez-vous l'histoire des trois hommes qui sont restés en arrière quand le Prophète, à Lui bénédiction et salut, et ses compagnons sont partis pour le combat, le voyage était long et pénible sous un soleil brulant? Lorsqu'il était de retour il leur demanda la cause qui les a empêchés. Ils lui ont dit la vérité. Ils avoué qu'ils n'étaient pas malades et que les moyens ne leur manquaient pas, mais ils ont mis trop de temps à se préparer pour le départ, et ont manqué le convoi.

Savez-vous ce que le sage Commandant a fait? Il a ordonné les gens de les éviter. Ils étaient délaissés même par leurs proches et leurs femmes. Ils demeuraient ainsi cinquante jours et nuits, si bien que, tout vaste qu'elle est, la terre leur devint étroite et ils se sentirent étouffés. Ensuite, Allah accueillit leur repentir après qu'ils aient eu le cœur fondu sous l'effet du boycottage total qui leur était plus dur que la lame de l'épée.

Il a interdit aux gens de leur parler jusqu'à ce qu'Allah tranche leur sujet. C'est le type d'éducation efficace dont nous voulons calquer la méthode, et c'est le chainon manquant qui une fois mis à sa place dans notre vie publique, nous gouvernant et gouverné, serions tranquilles et il n'y aurait ni injuste ni victime d'injustice.

La clé de la solution est entre les mains de la société. Il s'agit pour ses membres d'essayer de s'unir à dire la vérité ouvertement. Ils commencent à donner cordialement des conseils à celui qui s'est enlisé, ils lui rappellent chaque fois qu'il oublie et lui interdisent chaque fois qu'il omet. S'il récidive et s'obstine, ils lui montrent leur répugnance et le privent de leur affabilité jusqu'à ce qu'il revienne à la raison.

C'est dans cette résistance négative que consiste le sens de changer par le cœur l'action désapprouvée, pour celui qui est incapable de le faire par la main et la langue. D'ailleurs et selon les dires du Prophète, à Lui bénédiction, elle constitue le degré le plus faible de foi.

 Si vous, les Musulmans, en posez aujourd'hui la pierre angulaire vous enregistrerez une victoire éclatante sur la voie de soutenir la renaissance de la société et d'en accélérer le murissement des fruits bénis.

**Entre idéalisme et réalisme**

La législation islamique est connue par son caractère du juste milieu qui repose sur la modération dans toute affaire.

Pour le culte, elle est modérée dans le sens que le Musulman n'est jamais extrémiste ni paillard: …Hadith Ibn Hanbal "la religion est solide, alors y pénètre doucement".

Pour la vie quotidienne, le musulman n'est ni gaspilleur ni avare.

"Ne porte pas ta main fermée au cou, et ne l'étends pas non plus largement, sinon tu te retrouverais honni et misérable" (Le Voyage Nocturne, 29).

Pour la nutrition, la personne ne doit pas exagérer au point qu'elle soit atteinte par l'indigestion qui cause des maladies, elle ne doit pas non plus se priver d'une façon qui amène à l'affaiblissement et à l'amaigrissement.

"Nous avons fait de vous une Communauté éloignée des extrêmes" (La Vache, 143).

La personne ne doit pas pencher vers l'idéalisme imaginaire, et irréalisable car, un tel penchant impose à l'âme ce qui va au-delà de sa capacité et va même, à l'encontre de ses instincts et natures.

De même il n'est pas conseillé de pencher vers le réalisme fanatique, car, il représente un renoncement aux idéaux sublimes et taxe l'âme d'un caractère de rigorisme condamnable.

La personne doit se positionner au juste milieu, prendre de l'idéalisme les idéaux sublimes qu'il implique, et du réalisme fermeté, justice et détermination.

L'être humain a été créé avec les deux penchants de satisfaction et colère, les instincts de l'amour et de la haine, le pardon et le talion. Or, l'idéalisme exige que l'on revête absolument le caractère de la satisfaction, de l'amour et de la grâce, traits de l'idéalisme imaginaire que l'être humain ne peut guère assurer.

Si nous sommes satisfaits de tout et en tout état de cause, force est, donc, pour nous de renoncer à la conduite chevaleresque et à la colère légitime alors que le Prophète se mettait en colère contre la violation des interdits d'Allah.

Si nous aimons toute chose et en tout état, force est, donc, pour nous de détourner les yeux de tout ce qui est odieux, ainsi la valeur de l'amour ne se manifeste telle pas, alors que le Prophète aimait et haïssait au nom d'Allah.

Et si nous accordons grâce à tous les cas, nous serons obligés d'abandonner la force et le courage, et laisser tomber la règle du talion, alors qu'il est dit dans le Coran: "il y a pour vous une vie dans le talion" (La Vache, 179).

L'Islam incite au réalisme ferme en application du principe de la justice, il appelle de même à l'idéalisme modéré en application du principe de la bienfaisance, c'est ce que veut dire le Coran: "Oui Dieu ordonne l'équité, la bienfaisance" (Les Abeilles, 90).

**Les valeurs morales dans le Coran**

Pardon et tolérance modestie et concession, une compétition à la recherche de la grâce et de l'altruisme, accepter le peu de choses, donner beaucoup…. Tel est le sens de la bienfaisance, et telle est la règle de la conduite dans le Coran qu'Allah a instituée pour les compagnons, les partenaires et les conjoints et en fait la seule vertu qui mérite Ses louanges et éloges er donne absolument lieu à Sa bonne récompense.

Or, cette vertu pratique et sociale de grande valeur et de large intérêt, pourrait devenir un acte superficiel, temporaire et instable; et même un acte d'hypocrisie plutôt qu'un acte noble si elle n'émanait pas volontairement d'une âme satisfaisante et tranquille qui ne hait pas et n'est pas forcée à faire quoi que ce soit. N'as-tu pas su la nouvelle des gens dont l'aumône n'a pas été acceptée par Allah qui leur a dit:

"Faites l'aumône de bon gré ou à contrecœur, elle ne sera pas accepté, venant de vous" (Le Repentir, 53).

Il a par la suite révélé les raisons pour lesquelles l'aumône venant de leur part n'a pas été acceptée, parmi lesquelles figures la suivante:

"Ils faisaient l'aumône à contre cœur" (Le Repentir, 54).

Pour que cette vertu sociale soit réelle, force est de s'appuyer sur une vertu individuelle psychologique, qui s trouve enfouie au cœur et aux très fond de la personne à savoir la vertu de la pureté, de la bonne volonté et de la sérénité pure de haine, de rancune ou d'envie.

La vertu de l'affection globale, la grande miséricorde élargie qui recouvre toutes les créatures proches ou lointaines, savantes et ignorantes, paillardes et pures voire croyants et polythéistes.

Une miséricorde puisée à celle d'Allah qui cadre tout, inclus le polythéistes et croyants à pied d'égalité, une miséricorde qui suit l'exemple de la haute moralité du Prophète et est guidée par la bonne conduite de Ses compagnons et Ses adeptes bienveillants.

Il s'agit d'une miséricorde qui suit l'exemple de la haute moralité du Prophète qui était le bon exemple de la pitié envers ses ennemis, de son souci de leur bien, de sa crainte qu'ils n'encourent le châtiment; au point qu'il invoquait Allah en leur faveur, quand il faisait l'objet du mal de leur part, lui demandant de les pardonner s'ils l'accusaient de mensonge; le Prophète pleurait même quand il entendait quelqu'un réciter le verset suivant du Coran:

"Que feront-ils, lorsque nous ferons venir un témoin de chaque communauté, et quz nous te ferons venir comme témoin contre eux?" (Les Femmes, 41).

Je ne vous parle pas de sa bienfaisance avec le pauvre parmi eux, les visites rendues au malade et ses rapports avec les voisins parmi eux sans pour autant oublier les autres formes de générosité et de consolation qu'il leur prêtait. Il s'agit là d'une vertu sociale pure et simple, mais je vous parle de la source de cette vertu dans Son âme noble, de l'ampleur de son écho dans Son cœur.

Je vous parle de ce cœur tendre, généreux et aimable, ce cœur universel grâce auquel il a mérité l'attestation d'Allah dans Son Livre:

"Un Prophète, pris parmi vous, est venu à vous le mal que vous faites lui pèse; Il est plein de sollicitude pour vous" (Le Repentir, 128).

Voyez comment le Coran atteste sa pitié envers tout le monde. Quant aux croyants, ils étaient privilégiés et avaient la part du lion de sa pitié et de sa miséricorde:

"Il est bon et miséricordieux envers les croyants" (Le Repentir, 128).

Comme le Coran a attesté pour le Prophète la miséricorde humaine, il l'a attestée également pour les premiers croyants; il a attesté qu'ils aiment leurs ennemis même s'ils ne les aiment pas. Allah le Très Haut a dit: "Voilà comment vous vous comportez: vous les aimez, et ils ne vous aiment pas" (La Famille de Imran, 119).

Il ne faut pas croire qu'il s'agit d'une reproche ou d'un blâme adressé aux croyants à cause de l'affection éprouvée envers ceux qui ne les aiment pas, ceci est contraire au sens du verset suivant: "Voilà comment vous vous comportez: vous les aimez, et ils ne vous aiment pas, et vous croyez dans le Livre tout entier".

Ils disent lorsqu'ils vous rencontrent: "Nous croyons", et "lorsqu'ils se retrouvent entre eux, ils se mordent les doigts de rage contre vous" (La Famille de Imran, 119).

S'agit-il d'un reproche parce que nous croyons en leur Livre alors qu'ils ne croient en le notre que par hypocrisie et bigotisme? Non, nous devons croire en le Livre tout entier, que les gens y croient ou non; le pêché incombe à celui qui croit en une partie et renie l'autre. En conséquence, point de reproche à nous imputer si nous les aimons.

S'il s'agit de blâme, c'est eux qui l'encourent parce qu'ils ne nous aiment pas autant que nous le faisons. C'est ainsi que le verset sage est dirigé vers un seul sens et va à travers un système cohérent, sans déchirement ni contradiction lorsqu'il fait de sa dernière partie l'objet de sa réprobation, à l'instar de ce verset: "commanderez-vous aux hommes la bonté, alors que, vous-mêmes, vous l'oubliez?" (La Vache, 44).

Le fait de commander aux gens la bonté si nous ne le faisons pas nous-mêmes n'est pas récusé ici, ce qui est récusé c'est d'oublier de se faire du bien que nous faisons aux autres. Quant à eux, ce qui est blâmé, c'est le fait de ne pas nous aimer quand nous les aimons.

Quelque soit l'interprétation dudit texte, nous devons faire attention à ne pas confondre ce qui a été dit par Allah dans Son noble Livre, c'est que l'affection globale et la miséricorde précédente font partie de l'éthique du Prophète Mohammad, et qu'il faut considérer ce qu'Allah le Très Haut a dit: "Vous avez, dans la Prophète de Dieu, un bel exemple" (Les Factions, 21).

La conclusion des deux introductions fait preuve de la question que nous admettons, c'est que l'affection globale est la morale acceptée par Allah pour tous les croyants. Celui qui lit cette étude sur l'affection et la totale miséricorde générale, la croit concernant un rêve ou une législation autre que celle de l'Islam ou un monde autre que celui de l'Homme. Oui comme s'il chuchote à mes oreilles disant:

N'est-ce pas tout être humain aime et déteste tantôt satisfait tantôt mécontent, il se conduit parfois en ami et parfois en ennemi? Montrez moi un être humain qui ne déteste personne et ne se montre hostile à personne!, Je vous dis que cet être qui n'aime personne et n'est partisan de personne ne fait pas partie des êtres humains.

Supposez qu'il s'agit d'un être humain imprégné profondément du bien pur, il aime le vrai et le bien, et aime par la suite les gens du vrai et du bien et leur adhère, il déteste donc, le péché et le faux et en déteste les auteurs, s'il ne déteste pas ceux-ci, comment va-il aimer ceux-là? Si c'est la nature de l'être humain, comment vous nous demandez de nous passer totalement de la haine et de l'animosité envers une personne quelconque, n'est-il pas une réclamation qui nous dépasse, qui nous coute plus que nous pouvons. Cette affection universelle imaginaire, comment s'accorde-t-elle avec la réalité de l'Islam voire avec les commandements de l'Islam? L'indicateur de la foi n'est-il pas l'affection en Allah et la haine en Allah?

La morale du Coran contient deux principes contradictoires, ou le semblent-ils au premier abord.

Premier principe:

Principe de la vertu humaine, qui nous prescrit d'être miséricordieux et affectueux vis-à-vis de tous les gens suivant l'exemple d'Allah dont la miséricorde couvre tout, et de Son Prophète qui donnait le bon exemple de la pitié envers tout le monde et le souci d'assurer le bien à tous. A considérer cela, nous suivons également la voie des premiers croyants qui aimaient les gens des précédentes religions même si ceux-ci ne les aimaient pas, finalement en application des directives du noble Coran qui a établi entre tous les gens la miséricorde de la fraternité et a fait par la suite du rappel de ladite fraternité un moyen d'implorer le sentiment de la miséricorde envers tout ce qui le partage avec nous, Allah le Sage a dit: "O vous les hommes! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, puis, de celui-ci il a créé son épouse, et il a fait naitre de ce couple un grand nombre d'hommes et de femmes.

Craignez Dieu! Au nom duquel vous vous implorez les uns les autres, craignez de rompre les liens du sang" (Les Femmes, 1).

Il a recommandé de conserver le lien de parenté tant pour les proches que pour les lointains, et la miséricorde tant pour les croyants que pour toute l'humanité.

Cette vertu humaine, si elle est réelle, émanée d'une âme abaissée et satisfaite, elle nous oblige d'aimer, de ne détester personne, d'être favorable aux gens et de n'être hostile à personne.

Tel est le premier principe, concernant l'idéalisme supreme.

Deuxième principe:

Il s'agit du principe du réalisme pratique qui caractérise les commandements du Coran sur tout ce qui concerne la législation en général et sur l'affection et l'animosité en particulier. Le Coran reconnait et répète que l'Islam est la religion du naturel qui n'oblige personne à faire ce qu'il ne peut pas faire et ne charge l'être que de ce qu'il peut faire. L'on sait que l'être humain créé avec deux tendances:

Satisfaction et colère, et avec deux instincts: affection et haine, ne peut avoir les deux contraires à la fois et n'associe jamais l'affection à l'animosité d'une chose. Tout comme il lui est difficile de se transformer volontairement de l'animosité à l'affection. Le Coran, n'a-t-il pas reconnu que cette transformation n'est pas faite par les êtres humains, mais il est du ressort d'Allah seul:

"Souvenez-vous des bienfaits de Dieu: Dieu a établi la concorde en vos cœurs; Vous êtres, par sa grâce, devenus frères, alors que vous étiez des ennemis" (La Famille de Imran, 103).

"Si tu avais dépensé tout ce que la terre contient, Tu n'aurais pas uni leurs cœurs, par une affection réciproque; Mais Dieu a suscité entre eux cette affection" (Le Butin, 63).

"Dieu établira peut-être de l'amitié entre vous et ceux d'entre eux que vous considérez comme des ennemis" (L'Epreuve, 7).

Regardez comment a-t-il reconnu l'existence de l'animosité entre nous et un groupe de gens, puis nous n'en a pas interdit la manifestation, ne nous a non plus ordonné de nous en débarrasser, mais il nous a animé en nous l'espoir que l'ennemi d'aujourd'hui pourrait devenir l'ami de demain si Allah le veut, l'Omnipotent qui accorde le Pardon et la Miséricorde. Contemplez ce qu'Allah le Très Haut a dit:

"Que la haine envers un peuple ne vous incite pas à commettre des injustices" (La Table Servie, 8).

"Que la haine envers un peuple qui vous a écartés de la Mosquée sacrée, ne vous incite pas à commettre des injustices" (La Table Servie, 2).

Il reconnait l'existence de l'animosité et de la haine, et ne nous en a pas interdit la manifestation, mais il nous a interdit de les prendre comme prétexte pour exercer l'injustice et l'agression. Il existe même ce qui est plus clair, nous voyons dans les dits exemples que le Coran se contente de laisser la tendance à l'animosité et à la haine comme si c'est naturel sans pour autant en ordonner ou interdire la pratique; il interdit, toutefois, ses conséquences qui se situent dans les limites de notre volonté et notre capacité. Or, nous trouvons que le Coran nous ordonne, dans d'autres endroits, de témoigner de l'hostilité envers qui le mérite, et nous interdit de faire l'amabilité de celui qui ne le mérite pas:

"Tu ne trouveras pas de gens, croyant en Dieu et au jour dernier, et témoignent de l'affection à ceux qui s'opposent à Dieu et à son Prophète" (La Discussion, 22).

"Vous avez un bel exemple en Abraham, et en ceux qui étaient avec lui, lorsqu'ils dirent à leur peuple: "Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors de Dieu; nous vous renions! que l'inimité et la haine paraissent constamment entre nous et vous, jusqu'à ce que vous croyez en Dieu l'Unique" (L'Epreuve, 4).

De plus, nous voyons que le Prophète à Lui bénédiction et salut fait des indicateurs de la foi: l'affection en Allah et la haine en Allah.

Par conséquent, comment réconcilie-t-on entre ces textes explicites détaillés et les préceptes généraux qui nous appellent à s'attacher au Pardon et à la grâce et à étendre notre miséricorde et notre affection sur toute l'humanité tant sur le pieux que sur le paillard.

Tel est le problème moral que nous allons résoudre si Allah le veut de façon à ce que l'idéalisme et le réalisme se réunissent ensemble dans les dits préceptes. Nous allons garder intact le caractère général et global de l'idéalisme, sans que le réalisme n l'entache de moindre perte en ce qui concerne les situations de notre vie sociale.

En effet, les gens dans ladite vie prennent l'une des trois positions:

Soit qu'ils se montrent paisibles et ne fassent pas de mal ni à nos principes ni à notre nation. Soit qu'ils manifestent des prémices de mal qui touchent certaines personnes, soit qu'ils touchent à l'inviolabilité de nos lieux sacrés altérant ainsi le droit d'Allah ou le droit de la collectivité.

Que nous traitons ces trois positions, et voyons comment pouvons-nous propager l'amabilité de tous les gens dans chaque position.

Commençons avec la plus facile et la plus malléable desdites positions concernant le principe de l'affection idéale universelle, à savoir la première position, le conciliant neutre!

Supposons que vous vous êtes levé le matin et avez commencé à vous préparer au quotidien.

Posez-vous la question suivants: Sur quel critère voulez-vous vous mêlez avec les gens et les fréquenter? Voulez-vous les considérer comme des ennemis et commencer à les agresser avant qu'ils ne le fassent? Anticipez-vous leur animosité? La leur rendez-vous gratuitement?

Oh mon Dieu, comment un être humain peut-il avoir une telle intention? A moins qu'il ne soit l'un des deux hommes:

Un homme dont la méfiance a pourri sa pensée et son imagination, il s'est mis par la suite, à s'imaginer devant un troupeau de sauvages farouches, qu'il doit attaquer avant qu'ils ne l'attaquent et leur faire du mal avant qu'ils ne le lui font!

Un homme aveuglé par l'avidité, et palpitant de convoitise, croyant que toute grâce obtenue par les gens diminue la sienne et que toute chance obtenue par une personne constitue une aliénation de la sienne, qu'il n'aura pas à vivre sans recouvrer la chance et la grâce obtenues par les autres. Des regards malades, qui voient l'humanité à travers des lunettes noires foncées, celui-ci la regarde comme un chasseur qui regarde sa proie, l'autre lance le regard de la proie à son chasseur.

Non, les gens de bon sens et de bons caractères ne la regardent pas ainsi, leur regard à l'humanité est semblable à celui d'oiseau à son nid qui l'abrite et à ses ailes avec lesquelles il vole.

Que notre regard aux membres de notre famille humanitaire, soit semblable au regard de l'un d'entre nous envers sa petite famille: à sa mère et son père, ses frères et enfants, un regard de tendresse, se pitié, d'optimisme, de bienveillance, de bonne opinion; un regard, même entaché de prudence, semble pur et innocent vide de toute rancune ou animosité.

Ce regard aimable et tendre global n'est pas seulement possible, mais aussi réaliste et pratique, que les cœurs satisfaisants et rassurés connaissent, il est pour Allah meilleur que beaucoup de prière et de jeune.

Le Prophète a laissé prévoir à un homme parmi les auxiliaires qu'il allait entrer au paradis trois fois sur trois jours successifs. Abdoullah Ibn Amr a essayé habilement de savoir ce que l'homme a fait pour mériter cette bonne nouvelle, il ne lui a pas trouvé d'avantage concernant les adorations surérogatoires, alors il lui a demandé sur ses œuvres, l'homme lui a répondu:

(O serviteur d'Allah, c'est ce que vous avez vu, mais je ne témoigne nulle rancune envers personne)!